

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-troisième session**  
**Genève, 20 – 24 mai 2019**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

1. La vingt-troisième session du CDIP s'est tenue du 20 au 24 mai 2019. Ont pris part à cette session 97 États membres et 23 observateurs. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI. M. Gurry a souligné la participation active des États membres, qui ont proposé des projets, et il s'est félicité de leur détermination constante. Il a également indiqué que la diversité des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la session reflétait le caractère transversal de la propriété intellectuelle dans l'activité économique.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a réélu M. l'Ambassadeur Hasan Kleib, représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres organisations internationales à Genève, en qualité de président, ainsi que Mme Kerry Faul, directrice de l'Office national de gestion de la propriété intellectuelle (NIPMO) d'Afrique du Sud, et M. Ray Augusto Meloni García, directeur de la Division des inventions et des signes distinctifs de l'Institut national pour la défense de la concurrence et de la propriété intellectuelle (Indecopi) du Pérou, en qualité de vice-présidents, pour une durée d'une année.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/23/1 Prov.2.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné l'accréditation des observateurs figurant dans le document CDIP/23/14. Il a décidé d'admettre, en qualité d'observateur ad hoc pour une durée d'un an, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir *For Alternative Approaches to Addiction Think and do Tank* (FAAAT think and do tank), sans incidence sur son statut pour les futures réunions du CDIP. En l'absence de consensus, il a décidé de ne pas accorder d'accréditation à cette session à une ONG, à savoir Genève pour les droits de l'homme – Formation internationale (GDH).

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport sur la vingt-deuxième session du CDIP figurant dans le document CDIP/22/18 Prov.

6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Celles-ci ont salué une nouvelle fois les efforts déployés par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Les délégations se sont félicitées de la convocation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – Comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle, tenue le 20 mai 2019, et ont salué son succès du point de vue de la qualité des exposés, de l'organisation et des dispositions logistiques. Elles ont exprimé leur volonté de participer de manière constructive aux débats sur les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

7. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné ce qui suit :

7.1 Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement figurant dans le document CDIP/23/2. Le Secrétariat a pris note des observations et suggestions formulées par les délégations. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et ses annexes.

7.2 Rapport d'achèvement du projet relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle, contenu dans le document CDIP/23/4. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport.

7.3 Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II, contenu dans le document CDIP/23/5. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport.

7.4 Rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II, contenu dans le document CDIP/23/6. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport.

7.5 Rapport d'évaluation du projet de coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle contenu dans le document CDIP/23/7. Le comité a pris note des informations contenues dans le rapport.

7.6 Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, contenu dans le document CDIP/23/10. Les délégations se sont félicitées du rapport. Les États membres ont été invités à solliciter l'appui et l'assistance de l'OMPI pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont encouragé l'Organisation à continuer de diffuser des informations sur les domaines d'assistance possibles et les mécanismes accessibles aux États membres, notamment par l'intermédiaire du nouveau site Web de l'OMPI sur les objectifs de développement durable. Le comité a examiné le document CDIP/23/10 et a pris note des informations qu'il contient.

8. Au titre du point 7.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné ce qui suit :

8.1 Prototype de forum de discussion consacré à l'assistance technique, qui fait l'objet du document CDIP/23/9. Le comité a pris note de l'exposé et a demandé au Secrétariat de

mettre en place la plateforme de webinaires, ainsi qu'il est indiqué dans l'option B, pour une période initiale de six mois et de présenter un rapport d'évaluation sur le webinaire à la vingt-cinquième session du comité, pour un examen plus approfondi.

8.2 Exposé présenté par le Secrétariat sur la liste des consultants suite à son intégration dans le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP). Le comité a pris note de l'exposé.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le comité a examiné ce qui suit :

9.1 Proposition révisée de projet relative au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), figurant dans le document CDIP/23/13. Le comité a approuvé la proposition de projet contenue dans le document CDIP/23/13.

9.2 Contributions supplémentaires reçues des États membres sur la voie à suivre en ce qui concerne les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées, qui font l'objet du document CDIP/23/3. Le comité a été informé des contributions supplémentaires reçues des États membres, qui sont contenues dans le document CDIP/23/3.

9.3 Estimation actualisée des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l'utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs" et son intégration au sein de la nouvelle plateforme INSPIRE de l'OMPI, qui fait l'objet du document CDIP/23/11. Le comité a pris note des informations contenues dans le document CDIP/23/11 et a accepté la variante proposée. Le comité a demandé au Secrétariat de présenter un rapport concernant le forum sur le Web à sa vingt-cinquième session.

9.4 Proposition de projet présentée par l'État plurinational de Bolivie sur l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique, figurant dans le document CDIP/23/15. Le comité a accueilli favorablement la proposition de projet et a prié la délégation de l'État plurinational de Bolivie de collaborer avec le Secrétariat pour développer ce projet plus avant et l'examiner à la prochaine session.

9.5 Résumé de l'étude sur la propriété intellectuelle, le tourisme et la culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte, qui fait l'objet du document CDIP/22/INF/4. Le comité a pris note des informations contenues dans ledit résumé.

9.6 Résumé de l'étude sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans le secteur minier au Brésil et au Chili, qui fait l'objet du document CDIP/23/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans ledit résumé.

9.7 Proposition de suivi du résumé de l'étude de faisabilité sur l'amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l'audiovisuel dans plusieurs pays africains, contenue dans le document CDIP/23/12. Le comité a approuvé la proposition relative aux activités de projet figurant dans le document CDIP/23/12 et a prié le Secrétariat de rendre compte de la mise en œuvre de ces activités à la vingt-cinquième session du comité.

9.8 Proposition du Secrétariat concernant les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées et les options pour la procédure d'établissement de rapports et d'examen, qui fait l'objet du document CDIP/23/8. Le comité a approuvé les stratégies de mise en œuvre n<sup>os</sup> 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 14 figurant dans le

document CDIP/23/8, et poursuivra l'examen des stratégies de mise en œuvre n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 15 et des nouvelles propositions présentées par les États membres conformément à l'annexe I du document avant le 18 septembre 2019, ainsi que les méthodes possibles d'établissement de rapports et d'évaluation, qui font l'objet du document CDIP/23/8 à la prochaine session.

10. Au titre du point 9 de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" :

10.1 Le comité a examiné le thème "Propriété intellectuelle et développement dans l'environnement numérique" et a pris note de l'exposé du Secrétariat et des données d'expérience partagées par les États membres sur les difficultés et les possibilités actuelles et futures pour le système de propriété intellectuelle du fait de la transition vers l'environnement numérique. Les délégations se sont félicitées de l'exposé du Secrétariat intitulé "Propriété intellectuelle et développement dans l'environnement numérique".

10.2 Le comité a demandé au Secrétariat de l'OMPI :

a) de procéder à un bilan dans le contexte de la numérisation des offices de propriété intellectuelle afin de recenser les besoins des pays en développement et des PMA en matière d'infrastructure dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités des offices et institutions de propriété intellectuelle et de leur utilisation des technologies numériques pour automatiser et optimiser les procédures d'enregistrement et d'administration de la propriété intellectuelle;

b) en fonction des conclusions de ce bilan, établir pour examen par le CDIP une liste d'activités proposées pour permettre la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement des groupes A et C, en particulier pour réduire la fracture numérique (recommandation n<sup>o</sup> 24), développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures (recommandation n<sup>o</sup> 10), et promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement (recommandation n<sup>o</sup> 27).

10.3 À sa vingt-cinquième session, le comité examinera les conclusions du bilan et la liste d'activités proposées afin de définir d'éventuels futurs projets du CDIP axés sur les besoins. Les États membres désireux de participer à ces projets et activités peuvent en informer le secrétariat du CDIP de l'OMPI ou présenter leurs éventuelles propositions au comité. Si des ressources financières ou un délai supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien les activités visées aux alinéas a) et b) du paragraphe 10.2, le Secrétariat devra en informer le comité à sa vingt-quatrième session.

11. Au titre du point 10 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session.

12. Le comité a noté que le projet de rapport de la vingt-troisième session serait établi par le Secrétariat et publié sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la vingt-quatrième session du comité.

13. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par le président de la vingt-deuxième session du comité et le Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/23/2, constitueront le rapport du comité à l'Assemblée générale.